

moyen qu'on proposait en vue d'y remédier n'était pas le meilleur ; et un seul, le jeune député de Montmagny (M. Lavergne) se déclara fortement en faveur de la cigarette. Il nous informa qu'il l'avait fumée depuis l'âge de dix ans et qu'il ne s'en trouvait pas plus mal. Je pensais que l'honorable député junior de Toronto-ouest (M. Osler) allait emboîter le pas derrière lui, mais il laissa là la cigarette pour se lancer dans une tirade contre les femmes de cultivateurs parce qu'elles ne seraient pas bonnes cuisinières et ruinaient ainsi les estomacs. Il nous déclara qu'il ne représentait pas une circonscription rurale, ce que tout le monde savait, je pense, car s'il avait représenté une telle circonscription, il aurait été mieux renseigné à cet égard. En vue de la discussion qui a eu lieu, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de fournir plus d'explications.

M. DAVID HENDERSON (Halton) : Je ferai observer à l'honorable député d'Huntingdon que, si je me rappelle bien, le premier ministre a approuvé, pour la plus grande partie, ce qu'avait dit l'honorable député junior de Toronto-ouest (M. Osler).

Sir WILFRID LAURIER : Oh ! je n'ai pas attaqué les femmes de cultivateurs.

La motion est adoptée et le bill est lu une première fois.

INTERPELLATIONS.

RESERVE DU LAC CROCHE, T.N.-O.

M. W. J. ROCHE :

Le gouvernement se propose-t-il de livrer à la colonisation la réserve du lac Croche, T.N.-O., ou aucune partie d'icelle ?

L'honorable M. CLIFFORD SIFTON (ministre de l'Intérieur) : Avant de pouvoir vendre aucune partie de la réserve du lac Croche, il faudrait obtenir le désistement des Indiens, ce qui n'a pas encore été fait. La question d'obtenir la rétrocession d'une partie de la réserve a été examinée par le département, mais aucune rétrocession n'a encore été obtenue.

DROITS SUR LE TABAC EN FEUILLES, ÉTAT NATUREL.

M. CLANCY :

Quel montant de droits a été perçu sur le tabac en feuilles, état naturel, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1903 ?

L'honorable L. P. BRODEUR (ministre du Revenu de l'intérieur) : Les droits sur le tabac en feuilles à l'état naturel sont perçus par le département du Revenu de l'intérieur. Dans le cours de l'exercice financier en question, le montant des droits ainsi perçus s'est élevé à \$1,249,569.17. La somme de \$96 a aussi été perçue par le département des Douanes comme droits sur des échantillons de tabac en feuilles à l'état naturel.

M. MACLAREN.

L'ACIERIE DOMINION.—GREVE A SYDNEY.

M. R. L. BORDEN : Avant que nous passions à l'ordre du jour, j'aimerais à savoir si le gouvernement a pris des mesures au sujet de la grève qui a éclaté dans l'aciérie de la Dominion Iron and Steel Company, à Sydney, dans ma province ? Comme le gouvernement le sait, sans doute, l'exploitation de cette compagnie est de la plus grande importance pour la ville de Sydney, qui compte aujourd'hui 12,000 à 14,000 habitants, tandis qu'il y a dix ou douze ans, il n'y avait là qu'un village de 2,000 à 3,000 habitants. Les intérêts de la ville et de ses habitants sont en très grande partie liés à la prospérité de cette compagnie et de celle des charbonnages Dominion. Si j'en crois les journaux, à peu près 1,800 hommes sont en grève et les forges de la compagnie sont inactives et resteront ainsi pour un laps de temps indéfini. Il semblerait que l'intervention du gouvernement fût spécialement utile dans la circonstance actuelle ; cette grève peut avoir pour effet d'engager 5,000 à 6,000 personnes à quitter la province de la Nouvelle-Ecosse pour aller s'établir dans les Etats-Unis.

Il est donc de la plus grande importance que le gouvernement fasse tout en son pouvoir pour mettre fin à cette grève et déterminer la reprise des travaux. Je ne sais trop si le gouvernement a pris des mesures en vue d'intervenir ; mais on m'informe que la chambre de commerce de Sydney a télégraphié au ministre le priant d'agir dans ce sens. Mes renseignements ne me sont pas venus de la chambre de commerce même, mais d'une autre source, et j'ai jugé que l'affaire était d'assez grande importance pour la signaler sur le champ à l'attention du gouvernement. Le très honorable premier ministre, en l'absence du ministre du Travail, voudra-t-il dire ce que le gouvernement a fait, ou se propose de faire, au sujet d'une affaire d'aussi grande importance, non seulement pour Sydney, mais pour toute la province de la Nouvelle-Ecosse, et je dirais même pour tout le Canada ?

L'honorable W. S. FIELDING : M. l'Orateur, avec mon honorable ami le chef de l'opposition, je reconnais la très grande importance de l'affaire dont il a parlé, et je puis assurer à la Chambre que si, par l'intervention du ministre du Travail ou de quelque autre manière, le gouvernement, peut déterminer un meilleur accord entre la compagnie et les ouvriers, nous nous ferons un devoir et un plaisir d'offrir nos bons offices. La grève, comme l'honorable député l'a dit, est toute récente, et ne vient que d'être déclarée définitivement. La communication dont il a fait mention a été reçue au département du Travail, et le ministre s'en occupe. Il n'est pas possible de dire en ce moment de quelle manière le département du Travail, ou le gouvernement, pourra intervenir ; mais l'honorable député peut être sûr que